



**Procès-verbal du conseil scientifique  
du 22 novembre 2018**

Le conseil scientifique de l'École française de Rome s'est réuni le jeudi 22 novembre 2018 à la Fondation Hugot du Collège de France à Paris.

La séance s'ouvre à 9h30.

**Membres présents ou représentés (17)**

- M. Patrick BOUCHERON, professeur au Collège de France ;  
M. Jean-Pierre BRUN, professeur au Collège de France ;  
Mme Daniela Luigia CAGLIOTI, professeur à l'université « Federico II » de Naples ;  
Mme Véronique CHANKOWSKI, professeur à l'université de Lyon 2 ;  
M. Patrick COMOY, adjoint à la sous-directrice de l'enseignement supérieur et de la recherche au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, représenté par M. Ludovic THÉLY ;  
Mme Isabelle DRAELANTS, Institut de recherche et histoire des textes ;  
M. Jean-Louis FERRARY, directeur d'études émérite à l'EPHE et membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;  
M. Bernard LARROUTUROU, le directeur général de la recherche et de l'innovation au Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, représenté par Mme Magali REGHEZZA ;  
M. Clément PIEYRE, représentant élu de la catégorie autres enseignants-chercheurs ou personnels assimilés ;  
M. Jean-Robert PITTE, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, représenté par M. Georges-Henri SOUTOU ;  
Mme Isabelle POUTRIN, professeur à l'université de Reims Champagne Ardenne ;  
M. Pierre SAVY, représentant élu des directeurs des études ;  
M. Jean-Yves TILLIETTE, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;  
Mme Carole MABBOUX, représentante élue des membres de l'EFR, représentée par M. Bertrand AUGIER ;  
Mme Anne-Marie TURCAN-VERKERK, École Pratique des hautes études ;  
Mme Catherine VIRLOUVET, directrice de l'École française de Rome ;  
M. Michel ZINK, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, représenté par M. Yves-Marie BERCÉ.

**Membre absent (1)**

- M. Marcello VERGA, Istituto storico italiano per l'età moderna e contemporanea.

**Assistaient également à la séance**

- M. Richard FIGUIER, responsable des publications de l'EFR et de la Casa de Velázquez ;  
Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;  
M. Fabrice JESNÉ, directeur des études à l'EFR ;  
M. Nicolas LAUBRY, directeur des études à l'EFR ;  
Mme Claude POUZADOUX, directrice du Centre Jean Bérard ;  
Mme Monique ZIMMERMANN, agent comptable de l'EFR.

## Ordre du jour

1. Examen du procès-verbal de la séance du 21 juin 2018 ;
2. Informations de la directrice ;
3. État des crédits dédiés à la recherche pour 2019 ;
4. Activité du CCPS ;
5. Manuscrits présentés pour publication ;
6. Information sur les accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration ;
7. Questions diverses.

\*\*\*

### 1. Examen du procès-verbal de la séance du 21 juin 2018

N. Laubry signale une coquille dans l'affectation de Florent Coste, au point 2 de l'ordre du jour (page 3) : il s'agit de l'université de Lorraine et non de l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines. Par ailleurs, il faut ôter la phrase répétée deux fois sur l'affectation de Stéphane Bourdin. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, sous réserve de ces deux modifications.

### 2. Informations de la directrice

La première information concerne la mise en place du service commun aux Écoles françaises à l'étranger. Celle-ci se poursuit en deux temps. Le chargé de communication pour le réseau a été nommé le 1<sup>er</sup> octobre 2018. Il a débuté une tournée des écoles en commençant par une visite sur site de l'École française de Rome les 8 et 9 novembre 2018. Le deuxième personnel affecté au service commun est l'ingénieur de recherche « transition numérique », M. Morandière, qui débutera son activité au 1<sup>er</sup> janvier 2019. La convention de gestion du service sera signée par les directeurs des EFE début décembre 2018 à Paris, pour une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La seconde information concerne les moments forts à venir pour l'année 2019. Une publication commune aux EFE est prévue dans la revue « Archeologia ». La participation des EFE aux divers festivals est reconduite en 2019 (Fontainebleau en juin 2019, Rendez-Vous de l'Histoire de Blois en octobre 2019 où la prochaine édition est consacrée à l'Italie). À cette occasion, l'École française de Rome proposera une table ronde. Enfin est envisagée une participation des EFE au festival de Toulouse, organisé en mai depuis deux ans.

La troisième information concerne l'Unione, l'Union des instituts d'archéologie, d'histoire et d'histoire de l'art à Rome. Après une rencontre avec la conseillère pour la culture du président de la République française, Claudia Ferrazzi, ancienne directrice générale des services de l'Académie de France à Rome une commission a été récemment constituée pour faire valoir son existence auprès de l'Union Européenne et de ses mécanismes de financement. L'Unione pourrait jouer un rôle sur le sentiment d'appartenance à l'Europe. Par ailleurs, l'Unione ne se finance que par la participation de ses adhérents. Pour prendre une place plus importante dans ce processus d'appartenance, il sera sollicité une aide financière pour qu'un support en personnel administratif soit constitué, notamment pour la mise à jour en temps réel du site internet afin de rendre plus visible l'activité des différents instituts. Par ailleurs, sont prévues des bourses d'études pour doctorants. La prochaine assemblée générale de l'Unione est prévue le 10 décembre 2018 : un nouveau président sera élu à cette occasion et une présentation des conclusions du groupe de travail sera faite.

J.-P. Brun demande quelle est la structure juridique de l'Unione. La directrice de l'EFR répond qu'il s'agit d'une association. J.-P. Brun propose de s'informer sur l'existence d'éventuelles structures fédératives au niveau européen.

J.-L. Ferrary demande si l'Académie américaine fait partie de l'Unione. La directrice de l'EFR répond par l'affirmative et se félicite de la participation d'institut hors Europe.

L. Thely, du MEAE, fait part du dispositif d'attribution des fonds d'Alembert, attribués par chaque institut culturel pour nourrir des débats d'idée. L'École française de Rome doit se rapprocher de l'Ambassade, pour solliciter un financement au titre de l'année 2019. Ces financements vont de 7.000 à 15.000 euros.

Enfin, la dernière information concerne le lancement de l'association des amis de l'EFR le 21 novembre 2018 au Collège de France. La soirée a débuté par une projection d'archives orales d'anciens membres de l'EFR (travail en cours actuellement effectué par J.F. Dars et A. Papillot), puis s'en est suivie une conférence de Jérémie Dubois pour déboucher sur un débat relatif à la création de l'association. Trois personnes ont été sollicitées en amont de l'événement par la directrice de l'EFR (C. Desmonet, M. Royo et S. Sebastiani), et il a été fait appel à d'autres volontaires à l'issue du débat, l'idée étant que l'assemblée constituante soit composée de différentes catégories (boursiers, anciens membres, etc.) et que des personnalités italiennes soient représentées. Plusieurs personnes se sont proposées. Ensemble, elles réfléchiront à l'élaboration des statuts de l'association, qui seront présentés à l'assemblée constituante prévue le 14 mars 2019 en marge des conseils de l'EFR. Les conseils sont prévus à l'AIBL (Institut de France), où sera hébergée l'association.

La directrice de l'EFR remercie sincèrement les personnes qui ont participé à cette soirée, ainsi que le Collège de France.

V. Chankowski se félicite de la conception élargie de cette association, qui ne se limite pas à la communauté scientifique. Il convient de prendre en compte l'existence du réseau des EFE.

La directrice de l'EFR souscrit à cette recommandation. À terme, les associations créées par les différentes écoles devront être regroupées au niveau du réseau des EFE.

Ensuite, la directrice de l'EFR rappelle aux membres du conseil scientifique qu'une évaluation des 32 programmes scientifique à mi-parcours (du contrat quinquennal) sera effectuée en juin 2019. Pour ce faire, ils recevront en avril 2019 les fiches d'auto-évaluation de chaque programme, que les directeurs des études auront fait remplir au préalable par les porteurs de programme en janvier 2019. L'expertise des membres du conseil scientifique sera attendue pour le conseil de juin 2019. Il est d'ores et déjà admis que ne seront examinés en conseil scientifique que les programmes qui posent problème. La directrice indique son attachement à cette évaluation à mi-parcours en vue de l'auto-évaluation de l'EFR qui sera à effectuer fin 2020. Le président du conseil scientifique précise que le travail avait été fructueux lors de la précédente évaluation à mi-parcours. La directrice remercie d'avance les membres du conseil pour le travail qui sera à effectuer.

Pour clore le point à l'ordre du jour, la directrice de l'EFR fait part au conseil des nouvelles modalités d'accueil des chercheurs résidents pour l'année 2019. Sur demande du ministère, l'indemnité de 2000 euros, n'étant pas réglementaire, ne sera plus versée aux chercheurs. En revanche, ils seront accueillis à la résidence de la place Navone dans les studios dotés d'une cuisine. Une délibération sera prise au conseil d'administration prévue le même jour.

### 3. État des crédits dédiés à la recherche

L'agent comptable de l'EFR informe le conseil scientifique des grands projets prévus pour l'année 2019 : désherbage d'une partie des collections, création du service commun aux EFE, nouvelle signalétique dans les espaces de l'EFR... On constate un haut niveau d'investissement (611.538 euros). Par ailleurs, on constate un décalage en termes de trésorerie sur les opérations sur recettes fléchées : une subvention a été versée en 2018 tandis qu'en 2019 seules des dépenses sont prévues.

En bibliothèque, les dépenses consacrées au désherbage et à la désinfection seront exceptionnelles en 2019. Par ailleurs, les crédits pour les personnels temporaires ont baissé car ils sont passés de 3 à 2 étudiants. Enfin, un abonnement à J-Stor compte parmi les nouvelles dépenses de la bibliothèque pour l'an prochain.

En sciences humaines et sociales, la part prépondérante pour les époques moderne et contemporaine s'explique par le programme PerformArt qui se poursuit. En 2019, un nouveau programme financé par l'ANR verra le jour à l'EFR (« Processetti »).

D'autres demandes de financement par l'ANR dont l'EFR serait partenaire sont en attente de résultat ou refusées. Le président du conseil scientifique estime qu'il faut aider les chercheurs à construire ces dossiers. La directrice souscrit à cette observation et complète en indiquant que le choix des programmes du contrat quinquennal actuel s'est effectué dans cette optique. Il ne faut pas attendre la fin du contrat quinquennal pour solliciter les financements.

V. Chankowski demande si le ministère a prévu une cellule d'aide au montage de projets. La directrice répond par la négative alors que l'ensemble des EFE serait intéressé. Pour l'heure, l'EFR adhère à l'Agenzia per la Promozione della Ricerca Europea, qui propose des formations en direction des membres aux fins de l'obtention d'un financement post-doctorat.

Pour les petites structures, cette aide au montage de projet est essentielle, ne serait-ce que pour des traductions de documents en anglais par exemple. Le suivi de l'exécution est également important. A ce titre, la directrice ajoute que, dans le cadre du projet PerformArt, une ressource est spécifiquement affectée. Par ailleurs, le conseil d'administration de l'établissement a voté en 2017 une délibération portant à 8% le montant des frais de gestion appliqués à un programme de recherche qui serait accueilli à l'EFR. La difficulté de l'exercice consiste en un dosage entre l'accueil de nouveaux programmes de recherche et les ressources - limitées - à mettre à disposition au sein même de l'établissement d'accueil.

### 4. Activité du CCPS

Deux réunions ont été organisées depuis le dernier conseil scientifique : le 20 juin et le 3 octobre 2018. Sur 33 demandes, 26 ont été acceptées, 4 ajournées et 3 refusées. Pour les 4 demandes en suspens, des précisions complémentaires ont été demandées aux responsables des propositions. Ceci représente un moyen de tester la motivation des chercheurs à créer un véritable partenariat avec l'établissement. Le président du conseil scientifique se félicite d'une procédure rapide, efficace et transparente : le CCPS est devenu un véritable instrument de politique scientifique. La directrice précise que ce nouveau mécanisme permet d'expliquer les raisons d'un accord de financement ou d'un refus. Par ailleurs, il donne aussi la possibilité de préciser le projet scientifique par le réexamen des demandes.

## 5. Manuscrits présentés pour publication

### Antiquité

- Ségolène Maudet, *Les échanges dans la Campanie archaïque (VIII<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècle av. J.C) : essai d'histoire économique à partir du mobilier funéraire archaïque*

Le conseil scientifique propose un second passage en conseil, au vu du nombre de modifications à apporter au manuscrit.

- François Chevrollier, *La province romaine de Crète-Cyrénaïque. Histoire et administration, de Pompée à Dioclétien.*

Le conseil scientifique émet un avis défavorable à la publication de ce manuscrit.

- Stéphane Bourdin et Alessandro Pagliara, *Marie René de La Blanchère, archeologo, epigrafista, orientalista, dalle terre pontine all'Africa romana.*

Le conseil scientifique émet un avis favorable à la publication de ce manuscrit, en version papier et en version électronique.

- Katell Berthelot, *Reconsidering Roman Power: Roman, Greek, Jewish and Christian Perceptions and Reactions.*

Le conseil scientifique émet un avis favorable à la publication de ce manuscrit, en version papier.

### Moyen Âge

- Cédric Quertier, *Guerres et richesses d'une nation : les Florentins à Pise au XIV<sup>e</sup> siècle*

Le conseil scientifique émet un avis favorable à la publication de ce manuscrit, en version papier, après vérifications par le directeur des études pour le Moyen Âge des modifications proposées en séance.

- Gianluca Briguglia, *L'Homme comme animal politique et parlant*

Le conseil scientifique émet un avis défavorable à la publication de ce manuscrit.

### Époques moderne et contemporaine

- Pierre-Antoine Fabre, Patrick Goujon, Martin Morales (dir.), *Le pouvoir de se réunir en corps. La Compagnie de Jésus de sa Suppression (1773) à sa Restauration (1814).* - coédition EFR-Institutum Historicum Societatis Iesu (IHSI). Le conseil scientifique émet un avis favorable à la publication de ce manuscrit. L'édition sous forme papier sera prise en charge par l'IHSI.
- François Godicheau, Mathieu Grenet (dir.), *Raison administrative et logiques d'empire (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)* - coédition EFR-CVZ

Le conseil scientifique émet un avis favorable à la publication de ce manuscrit, en version papier et en version électronique, après vérification, par les directeurs des études pour les Époques moderne et contemporaine de l'EFR et de la CVZ, des modifications proposées pour l'introduction.

- Elodie Oriol, *Vivre la musique à Rome au XVIII<sup>e</sup> siècle : lieux, institutions et parcours individuels*

Le conseil scientifique émet un avis favorable à la publication de ce manuscrit, en version papier, après vérification par le directeur des études pour les Époques moderne et contemporaine des modifications proposées en séance.

- Arnaud Fossier, Johan Petitjean, Clémence Revest (dir.), *Écritures grises. Les instruments de travail des administrations (XII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle)* - coédition EFR-Ecole des chartes

Le conseil scientifique émet un avis favorable à la publication de ce manuscrit. L'édition sous forme papier sera prise en charge par l'Ecole des chartes. Le conseil scientifique émet un avis favorable à

la publication en version électronique, sous réserve d'acceptation par l'ENC qui serait également maître d'œuvre de ce support.

#### **6. Information sur les accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration**

La directrice de l'EFR remercie les directeurs des études pour leur recherche de fonds, de partenariats et de programmes scientifiques en convention avec d'autres partenaires. Ces efforts sont un complément vertueux à l'activité scientifique de l'établissement.

#### **7. Questions diverses**

Le calendrier des réunions des conseils prévues pour l'année 2019 sera distribué aux membres du conseil scientifique après approbation par le conseil d'administration.

La séance est close à 12 h 35.